

# CONSEIL D'ETAT

*Section du Contentieux*  
1, place du Palais-Royal  
75100 PARIS CEDEX 01

*Tél : 01 40 20 80 83*  
*Fax : 01 40 20 88 80*

Notre réf : N° 465857  
*(à rappeler dans toutes correspondances)*

INTERNATIONAL RESTITUTIONS c/ MINISTERE  
DE LA CULTURE  
Affaire suivie par : Mme Ramalahanoharana

## COMMUNICATION D'UN MOYEN D'ORDRE PUBLIC

Lettre recommandée avec avis de réception

Monsieur le Président,

En application de l'article R. 611-7 du code de justice administrative, je vous informe que la décision qui sera prise dans cette affaire est susceptible d'être fondée sur un moyen d'ordre public relevé d'office tiré de l'irrecevabilité de la requête en raison de l'absence d'intérêt à agir de l'association pour contester la décision attaquée.

Vous pouvez présenter vos observations sur ce moyen, dans les meilleurs délais.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

*Pour le Président,*  
*La greffière en chef de la 10ème chambre*

Claudine Ramalahanoharana

Paris, le 04/11/2022

Monsieur le Président  
INTERNATIONAL RESTITUTIONS  
9, rue des Anges  
66450 Pollestres